Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-200040111-20230516-23_084-DE

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_084

OBJET : CONVENTION DE TRAVAUX DE DECONSTRUCTION DE LA PAPETERIE DES DEUX-GUIERS – EPFL SAVOIE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 3 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 25
Pouvoirs : 10
Votants : 35

Résultat des votes :

Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :
Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, ~~Pierre FAYARD~~ (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, ~~Bruno GUIOL~~, ~~Marie José SEGUIN~~ (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; ~~Christiane BROTTO SIMON~~ (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, ~~Cécile LASIO~~ (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, ~~Véronique MOREL~~, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, ~~Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ~~ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; ~~Murielle GIRAUD~~ (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, ~~Maryline ZANNA~~ (Saint-Thibaud de Couz) ; ~~Wilfried TISSOT~~ (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTHIER (Saint Pierre d'Entremont 38)

Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Christiane BROTTO SIMON à Christine SOURIS, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Marie José SEGUIN à Martine MACHON, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Wilfried TISSOT à Anne LENFANT

RAPPELANT qu'en date du 08/03/2022 une convention d'intervention et de portage relative à l'opération ci-dessus a été signée et qu'en date du 08/03/2022 la collectivité a sollicité l'EPFL de la Savoie afin d'engager les travaux sur les parcelles ci-dessous désignées :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m²)	Nature cadastrale	Zonage
Entre-deux-Guiers	AB148	LE SUIFFET	8 256 m²	Prés	N-Ue
Entre-deux-Guiers	AB1034	LE SUIFFET	9 748 m²	Sols	Ue-N
Entre-deux-Guiers	AB149	LE SUIFFET	854 m²	Sols	N
Entre-deux-Guiers	AB687	LE SUIFFET	5 890 m²	Futaies résineuses	Ue-N
Entre-deux-Guiers	AB385	LE SUIFFET	162 m²	Taillis simples	Ue
		TOTAL	24 910 m²		

CONSIDÉRANT que la présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de l'EPFL de la Savoie sur le bien afin de :

- Réaliser toutes les études et diagnostics préalables aux travaux de démolition du bien situé sur la parcelle concernée,
- Effectuer les démarches administratives nécessaires,
- Faire réaliser les travaux de désamiantage, curage, démolition et dépollution du bâtiment puis remblaiement et remise en état.

L'enveloppe financière de l'opération après consultation des entreprises s'élève à :

HT	932 284,91 €
TVA 20 %	186 456,98 €
TTC	1 118 741,89 €

* détails des opérations dans l'annexe

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-200040111-20230516-23_084-DE

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** les termes de ladite convention en annexe,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention avec l'EPFL de Savoie

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 16 mai 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT

COMMUNAUTÉ de COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE R.F.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-200040111-20230516-23_084-DE

CONVENTION DE TRAVAUX

Localisation : Entre-Deux-Guiers

N° opération – Nom opération : 21-535 – Papeterie des Deux Guiers

Demandeur : CC Cœur de Chartreuse

Axe d'intervention : Développement économique et touristique

Durée : 96 mois

Remboursement du capital stocké : Annuités constantes dès la 1ère année

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-200040111-20230516-23_084-DE

ENTRE :

La communauté de communes de de Cœur de Chartreuse, représentée par Mme Anne LENFANT, Présidente, dûment habilitée à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal en date du ..... ;

d'une part,

ET :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL de la Savoie) dont le siège social est à Chambéry 25 Rue Jean Pellerin, immatriculé au RCS de Chambéry sous le n° 487 899 056, Siret 487 899 056 00047, représenté par son directeur, Monsieur Philippe POURCHET dûment habilité à la signature de la présente en vertu des dispositions de l'article L.324-6 du Code de l'Urbanisme ;

d'autre part,

Il est rappelé qu'en date du 08/03/2022 une convention d'intervention et de portage relative à l'opération ci-dessus a été signée et qu'en date du 08/03/2022 la collectivité a sollicité l'EPFL de la Savoie afin d'engager les travaux sur les parcelles ci-dessous désignées :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m²)	Nature cadastrale	Zonage
Entre-deux-Guiers	AB148	LE SUIFFET	8 256 m²	Prés	N-Ue
Entre-deux-Guiers	AB1034	LE SUIFFET	9 748 m²	Sols	Ue-N
Entre-deux-Guiers	AB149	LE SUIFFET	854 m²	Sols	N
Entre-deux-Guiers	AB687	LE SUIFFET	5 890 m²	Futaies résineuses	Ue-N
Entre-deux-Guiers	AB385	LE SUIFFET	162 m²	Taillis simples	Ue
		TOTAL	**24 910 m²**		

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'une intervention de l'EPFL de la Savoie sur le bien ci-dessus identifié afin de :

- réaliser toutes les études et diagnostics préalables aux travaux de démolition du bien situé sur la parcelle concernée,
- effectuer les démarches administratives nécessaires,
- faire réaliser les travaux de désamiantage, curage, démolition et dépollution du bâtiment puis remblaiement et remise en état.

ARTICLE 2 : PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE

L'enveloppe financière de l'opération après consultation des entreprises s'élève à :

HT	**932 284,91 €**
TVA 20 %	**186 456,98 €**
TTC	**1 118 741,89 €**

pour les études et les travaux comme détaillé dans les tableaux ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-200040111-20230516-23_084-DE

Les frais d'études et de conception engagés en amont de la présente convention ont été systématiquement intégrés au portage (cf. tableau ci-après).

Tableau de synthèse n°1

Prestation	Prestataire	Montant € HT	TVA (20%)	Montant € TTC
Mission CSPS conception	SOCOTEC	410,00 €	82,00 €	492,00 €
Mise à jour des diagnostics amiante et déchets avant démolition de 2017	DEKRA	8 230,00 €	1 646,00 €	9 876,00 €
Diagnostics plomb avant démolition des 4 bâtiments et diagnostic amiante avant démolition de la Plateforme Trituration	DEKRA	3 866,00 €	773,20 €	4 639,20 €
Location d'une nacelle pour le diagnostic amiante avant démolition de la Plateforme Trituration	PERRET LOCATION	201,00 €	40,20 €	241,20 €
Etude géotechnique pour la déconstruction des infrastructures	GINGER CEBTP	18 521,00 €	3 704,20 €	22 225,20 €
Déplacement des merlons de fermeture pour passage sondeuse de GINGER CEBTP	PERRET TP	1 160,00 €	232,00 €	1 392,00 €
Diagnostic environnemental complémentaire	GINGER BURGEAP	8 230,00 €	1 646,00 €	9 876,00 €
Déplacement des merlons de fermeture pour passage sondeuse de GINGER BURGEAP	PERRET TP	1 160,00 €	232,00 €	1 392,00 €
Plans complémentaires : coupes du bâtiment principal + plan des canaux enterrés	MESUR'ALPES	4 650,00 €	930,00 €	5 580,00 €
Publication appel d'offres	EBRA MEDIAS (Dauphiné Libéré)	235,38 €	47,08 €	282,46 €
Panneau permis de démolir	R JANIN	60,00 €	12,00 €	72,00 €
Sécurisation (cadenas et chaînes)	MFA	211,53 €	42,31 €	253,84 €
TOTAL		**46 934,91 €**	**9 386,99 €**	**56 321,90 €**

En ce qui concerne les travaux et prestations réalisées en cours de travaux, l'enveloppe financière détaillée ci-après pourrait-être amenée à évoluer en fonction d'aléas de chantier.

Tableau de synthèse n°2

Prestation	Prestataire	Montant € HT	TVA (20%)	Montant € TTC
Mission CSPS réalisation (estimation)	SOCOTEC	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
Travaux de dévoiement AEP	REVALTECH	29 900,00 €	5 980,00 €	35 880,00 €
Travaux de vidange de la conduite forcée (estimation)	REVALTECH	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €
Travaux de déconstruction (désamiantage, démolition, dépollution, remblaiement, remise en état) - Tranche ferme	DEMCY	840 950,00 €	168 190,00 €	1 009 140,00 €
Travaux de déconstruction (démolition, remise en état) - Tranche optionnelle	DEMCY	4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €
Prestation de suivi des travaux de dépollution (estimation)	GINGER BURGEAP	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL		**885 350,00 €**	**177 070,00 €**	**1 062 420,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-200040111-20230516-23_084-DE

ARTICLE 3 : MODE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

L'EPFL de la Savoie pré-finance l'intégralité des travaux listés dans le tableau n°2 de l'article 2.
/!\ La collectivité est informée que les travaux de démolition auront pour conséquence le changement de consistance du bien objet de la présente convention et qu'à ce titre le régime de TVA applicable au bien sera modifié. Un avenant financier à la convention de portage sera transmis à la collectivité après réception de l'ensemble des factures et précisera le régime fiscal.

La collectivité demande que ces travaux soient ensuite :

☒ intégrés au portage

☐ refacturés intégralement et immédiatement à la fin des travaux sur présentation de l'ensemble des justificatifs par l'EPFL de la Savoie qui agit alors comme intermédiaire transparent.

ARTICLE 4 : CONTENU DE LA MISSION DE L'EPFL DE LA SAVOIE

L'EPFL de la Savoie assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'opération. Ces missions comportent les éléments suivants :

- les démarches administratives préalables (demande de permis de démolir, demandes de suppression des branchements auprès des concessionnaires des réseaux, etc…),
- le choix d'un coordonnateur sécurité protection de la santé (CSPS),
- les études et investigations obligatoires et nécessaires (diagnostics amiante et plomb avant démolition, diagnostic de gestion des déchets, étude de stabilité, etc…),
- le dossier de consultation des entreprises et la procédure de mise en concurrence,
- le choix des entreprises et la signature des marchés de travaux,
- la gestion technique, administrative, financière et comptable de l'opération,
- les éventuelles actions en justice,

et, d'une manière générale, tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

Il est précisé que les marchés de travaux ne pourront être notifiés aux entreprises qu'après signature de la présente convention par les deux parties.

Fait en deux exemplaires originaux.

A , le

Pour la CC Cœur de Chartreuse	**Pour l'EPFL de la Savoie**
Anne LENFANT,	**Philippe POURCHET,**
Présidente	**Directeur Général**